

Règlement interne pour les voyageurs ayant un animal de compagnie

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre hôtel, ainsi qu'à vos animaux de compagnie, mais nous vous demandons de bien vouloir respecter le règlement intérieur ci-dessous afin d'assurer le confort de tous nos clients :

- **Animaux autorisés :** Chiens et chats
- **Frais Supplémentaire:** 15,00 € par animal et par jour
- **Points d'attention concernant votre réservation :**
 - Les chambres ne peuvent pas être réservées exclusivement aux animaux de compagnie.
 - Réservez une chambre en fonction de la taille de votre animal.
 - Le nombre d'animaux domestiques (max. 2) par chambre est limité comme suit :

▪ Petite chambre double :	Pas d'animaux autorisés
▪ Chambre standard :	1 à max. 2 petits animaux domestiques autorisés
▪ Chambre familiale :	1 animal autorisé (petit – taille moyenne - grand)
▪ Chambre de luxe :	1 à max. 2 animaux autorisés
▪ Suite Junior :	(petit – taille moyenne - grand)
▪ Chambre Duplex vue jardin :	

- **Conditions financières :**

La présentation d'une carte de crédit est exigée lors de l'enregistrement à titre de dépôt de garantie pour tout dommage. En cas de dommages à l'intérieur, le propriétaire de l'animal est responsable des frais de réparation.
- **Séjour en chambre et nettoyage quotidien :**
 - Veuillez informer la réception lorsque vous quittez la chambre avec votre animal de compagnie afin que le nettoyage puisse être effectué en votre absence.
 - Aucun nettoyage n'est effectué lorsque l'animal est seul dans la pièce.
 - Les animaux ne sont pas autorisés à utiliser les lits, les chaises ou les serviettes dans la chambre.
 - S'il est laissé sans surveillance dans la chambre, l'animal doit être placé dans une cage.
- **Espaces communs :**
 - Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans la salle de petit-déjeuner, ni dans l'espace de fitness et de bien-être.
 - Veuillez tenir votre animal en laisse lorsque vous pénétrez dans les couloirs, le bar et le jardin.
- **Promenez votre animal de compagnie :**
 - Les chiens ne sont pas autorisés à être promenés dans notre jardin.
 - Le parc de la Reine Astrid, situé à proximité (200 m), est idéal à cet effet.
- **Règles supplémentaires :**
 - Un carnet de vaccination ou un passeport pour animaux doit être disponible sur demande.
 - Le propriétaire est responsable de l'animal et de son comportement à tout moment.
 - En cas de nuisance persistante causée par votre animal, nous nous réservons le droit de suspendre unilatéralement la réservation sans aucun remboursement.